

1.11

OUVERTURE À 1 SA ET LA DÉFENSIVE après 1 SA *(25-12-08)*

Il y a deux façons standards d'ouvrir les enchères au niveau 1. Ces deux types d'Ouverture au **niveau 1** ont chacun leur version au plan de la défensive d'encheres. Il y a l'Ouverture à la couleur basée sur le protocole de la *Majeure cinquième* et l'Ouverture à 1 Sans-Atout qui est en quelque sorte complémentaire.

Ces deux catégories d'ouverture n'ont pas pour but premier de décrire spécifiquement une main!? Mais de préciser le «MODE DE RECHERCHE» dans lequel doit se dérouler le langage des enchères. Ouvrir à la couleur ne veut pas dire : «VOULOIR CONCLURE UN CONTRAT À LA COULEUR». Et ouvrir à Sans-Atout ne veut pas dire : «VOULOIR CONCLURE UN CONTRAT À SANS-ATOOUT».

Ces deux ouvertures peuvent donc indifféremment amener la conclusion d'un contrat à l'atout ou à Sans-Atout, mais elles spécifient le protocole de langage à employer.

L'Ouverture en Majeure cinquième “délaisse” quelque peu les couleurs mineures au profit des contrats à Sans-Atout à cause du calcul de la marque. Malgré tout, cette ouverture et son système défensif permettent de communiquer d'une manière relativement valable pour tout type de mains y compris celles qui sont couvertes par l'ouverture Standard à 1 SA.

Par contre, la raison d'être de l'Ouverture Standard à 1 SA, de par sa conception, consiste à se **limiter** à un groupe de mains particulières. Cette ouverture ne pourrait donc pas servir comme seule et unique *Première enchère* pour initier les communications. Contrairement à l'Ouverture Standard à la couleur (au niveau 1).

1.11 -179

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

La caractérisque de l'Ouverture à 1 SA n'est donc pas sa versatilité mais plutôt son efficacité à décrire un certain type de mains en vue de déterminer efficacement le meilleur contrat possible aussi bien à Sans-Atout qu'à la couleur, en incluant particulièrement les couleurs mineures.

Il faut considérer l'Ouverture à Sans-Atout comme une enchère compétitive complémentaire à l'Ouverture à la couleur. Cette complémentarité n'est pas dans le sens que cette ouverture est une enchère “obstructive” (à visée défensive) mais bien dans le sens d'une vraie ouverture axée sur l'offensive en s'occupant d'un groupe de mains plus spécifique.

Ainsi, qui dit mode de recherche *différent*, dit système de réponse *particulier* pour chacune de ces ouvertures Standard qui par ailleurs possèdent la même approche et la même logique de jeu.

Voici les exigences incontournables et sans compromis pour l'ouverture Standard à 1 Sans-Atout.

PRINCIPE 1.11:1 EXIGENCES DE L'OUVERTURE À 1 SA

L'Ouverture à 1 SA affirme la possession:

- **d'une main balancée, c'est-à-dire qui n'a pas de chicane ni singleton,**
- **d'un pointage de 16, 17 ou 18 points HL (Complément inclus).**

Il existe différentes distributions balancées (ou équilibrées) et elles n'ont pas toutes le même intérêt. Il y a d'abord la *main carrée* que l'on représente par la distribution **4-3-3-3**; elle est un peu moins intéressante surtout quand elle se retrouve de part et d'autre chez les deux joueurs d'une même équipe. La distribution **4-4-3-2** est, quant à elle, la mieux balancée et la plus fiable sans toutefois donner des résultats spectaculaires. Il est maintenant accepté d'inclure les distributions semi-balancées **5-3-3-2**, et aussi **5-4-2-2**, avec certains conditions.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cette dernière catégorie de main "balancée" dans le bridge moderne oblige d'apporter les précisions suivantes concernant la présence possible d'une couleur Majeure cinquième.

En effet, pour considérer une main semi-balancée pour une Ouverture à 1 SA, il faut tenir compte de la **distribution du pointage** en plus de la distribution des cartes

PRINCIPE 1.11:2 CONDITIONS POUR LES MAINS SEMI-BALANCÉES

A) Une main semi-balancée dont la SUITE CINQUIÈME EST UNE MAJEURE doit respecter les conditions suivantes :

⇒ **AUCUN GROS HONNEUR:**

Il faut ouvrir à 1 SA avec une main 5-3-3-2 de 16 à 18 points qui renferme une couleur Majeure cinquième ne contenant aucun Gros Honneur.

⇒ **Un Gros Honneur:**

Il faut ouvrir à 1 SA avec une main 5-3-3-2 de 18 points (ou un bon 17) qui renferme une couleur Majeure cinquième contenant un seul Gros Honneur; avec 16 points, il est préférable d'ouvrir à la couleur, donc à 1 COEUR ou à 1 PIQUE.

⇒ **DEUX GROS HONNEURS:**

Il faut toujours ouvrir à la couleur Majeure au niveau 1 avec une main balancée 5-3-3-2 de 16 à 18 points lorsqu'il y a présence d'une couleur Majeure cinquième contenant au moins deux Gros Honneurs.

B) Une main semi-balancée 5-4-2-2 doit toujours avoir une couleur mineure cinquième spécifiée et 6 (4 + 2) cartes dans les 2 couleurs Majeures.

Il n'est évidemment pas question de laisser passer la chance d'annoncer une Ouverture à 1 SA quand on possède une couleur cinquième en Majeure avec une main balancée de 16 à 18 points ne contenant aucun Gros Honneur. Cependant, lorsqu'il y a

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

présence d'un Gros Honneur dans cette couleur, il faut considérer le pointage de la main parce que celui-ci devient moins bien réparti et cela augmente les probabilités d'avoir des couleurs faibles. Avec 16 points, ou un "mauvais" 17 points, il faut alors opter pour un contrat en Majeure au niveau 1 parce que ce contrat devient moins risqué en raison de l'atout et parce que le calcul de la marque conserve un intérêt certain.

Par contre, ce n'est pas le cas lorsqu'il y a une couleur cinquième en **mineure** contenant plusieurs Gros Honneurs.

PRINCIPE 1.11:3 SUITE MINEURE CINQUIÈME ET OUVERTURE 1 SA

Il faut toujours ouvrir à 1 Sans-Atout avec une main balancée 5-3-3-2 de 16 à 18 points qui possède une couleur mineure cinquième même si elle contient un ou plusieurs GH.

Cette "discrimination" est causée par le calcul de la marque qui oblige à opter, généralement, pour un contrat de manche à Sans-Atout (au niveau 3) lorsque le pointage combiné des deux équipiers se situe entre 26 et 30 points même s'il y a fit en mineure. En effet, il est presque inutile de jouer un contrat en mineure au niveau 4 parce que le risque est équivalent à un contrat à 3 SA et son rendement est minime, soit 130 points contre 300 ou 500 points pour la manche à Sans-Atout.

En résumé, l'ouverture à **1 SA** possède un fort potentiel de découverte de fits et de contrats payants tout en limitant fortement les communications adverses. Il faut donc prioriser cette ouverture quand les exigences sont rencontrées.

**

1.11 -182

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

1.11.1 OUVRIR 1 SANS-ATOUT AVEC UNE MAIN SEMI-BALANCÉE

Pour les mêmes raisons énoncées ci-haut, il est préférable d'ouvrir aussi les enchères à 1 SA avec la main semi-balancée du type 5-4-2-2, en respectant certaines exigences. Il n'y a que les deux distributions semi-balancées citées qui sont acceptables pour ouvrir les enchères à Sans-Atout . *Toutes distributions contenant une couleur sixième n'entrent pas dans ce groupe de MAINS SEMI-BALANCÉES.*

Voici les exigences précises pour ouvrir avec un main dont la distribution semi-balancées est de type 5-4-2-2

PRINCIPE 1.11:4 OUVRIR À 1 SA AVEC UNE MAIN SEMI-BALANCÉE 5-4-2-2

Il est indiqué d'ouvrir les enchères à 1 SA avec une main semi-balancée de type 5-4-2-2 à condition de réunir toutes les conditions suivantes:

- **un pointage de catégorie maximale, soit bon 17 à 18 HL (et un mauvais 19);**
- **il faut absolument la présence de 6 cartes au total, réparties 4-2, dans les deux couleurs Majeures, en plus d'une mineure cinquième spécifiée.**

Cette dernière exigence signifie qu'il doit y avoir une distribution 4-2 ou 2-4 dans l'ensemble des cartes Majeures, ce qui interdit par le fait même cette ouverture lorsqu'il y a *présence de deux doubletons dans les deux Majeures.*

Ce petit “élargissement” des critères d'ouverture à 1 SA s'explique par le potentiel non exploité (lire: négligé) de cette ouverture trop souvent considérée utile seulement pour son effet obstructif dans les communications adverses.

L'ouverture à 1 SA avec le système de réponses (V. Ch. 10) élaboré dans le prolongement logique des transferts et harmonisé avec le système global enseigné est un moyen réellement efficace pour analyser un maximum d'éventualités et ainsi détecter des contrats de manches et de chelems aussi bien en mineure, en Majeure ou à Sans-Atout tout en dépistant les dangereux contrats pièges où il faut à tout prix éviter de jouer à Sans-Atout.

1.11 -183

1.11.2 OUVRIR À SANS-ATOUT “EN DÉFENSIVE”

Ce titre n'est pas paradoxalement. Annoncer une Surenchère d'ouverture (*défense*) à Sans-Atout pour s'introduire dans les enchères équivaut à une **Réouverture** des enchères!

Pourquoi? Tout simplement parce qu'il est heureusement possible et hautement recommandé d'utiliser l'excellent système de réponse qui est associé à l'Ouverture à 1 SA.

Il est donc possible d'utiliser intégralement l'Ouverture Standard à Sans-Atout et son système de réponse aussi bien en position offensive qu'en défensive d'enchères.

Pour faire savoir son intérêt, en défensive d'enchères, pour jouer à Sans-Atout et de ce fait utiliser le protocole de réponses qui lui est spécifique peut provenir de deux sources. L'alternative la plus courante est bien entendu celle où les opposants ont eu le droit de parole en premier et ont ouvert les enchères à la couleur. L'autre opportunité pour se défendre en Réouvrant les enchères à SA est celle où l'équipe offensive a ouvert les enchères en annonçant comme tel à 1 SA.

Voici quelques situations d'enchères montrant cette première éventualité dans sa forme la plus courante.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

1.11.2.1 RÉOUVRIR À SANS-ATOUT APRÈS OUVERTURE ADVERSE À LA COULEUR

Ex. 1.11.2.1	1	2	3	4
:1	1 Co	1 SA
:2	1 Pi	Passe	Passe	1 SA
:3	Passe	1 Pi	1 SA	...
:4	1 Tr	1 SA
:5	Passe	Passe	1 Ca	1 SA
:6	1 Tr	Passe	2 Tr	2 SA
:7	2 Co	2 SA
:8	1 Co	Passe	2 Co	2 SA = Inusité
:9	Passe	Passe	2 Co	Passe
		2 SA = Inusité

Ces différents situations d'enchères révèlent qu'un joueur adverse possédant une main d'ouverture à 1 SA peut l'annoncer facilement même si l'équipe adverse a ouvert les enchères à la couleur en premier. Cette éventualité est d'autant plus fréquente lorsque de joueurs tombent en amour avec leur jeu et ouvrent "allègrement" les enchères en espérant ainsi couper l'herbe sous les pieds de leurs adversaires.

Il est parfois nécessaire d'annoncer au niveau **2** pour Réouvrir à Sans-Atout. Dans les deux cas, les exigences pour une Réouverture à Sans-Atout doivent tenir compte de l'information qui a été dévoilée par les opposants.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cela signifie que le déclarant d'une Réouverture à Sans-Atout doit posséder des **arrêts suffisants** dans la (ou les) couleur annoncée par les adversaires.

Cette notion *d'arrêter une couleur* est très importante et revient systématiquement quand il y a des déclarations naturelles à Sans-Atout en compétition d'enchères.

PRINCIPE 1.11:5 EXIGENCE GÉNÉRALE POUR COMPÉTITIONNER À SANS-ATOUT

Il faut obligatoirement posséder des arrêts suffisants dans la (ou les) couleur(s) annoncée(s) par les adversaires:

- lorsque l'on veut Réouvrir les enchères pour communiquer à Sans-Atout,
ou
- lorsque l'on répond à son partenaire par une enchère à Sans-Atout *naturel*
après une déclaration adverse à la couleur.

Comme vous le voyez, ce principe est très général et s'applique aussitôt qu'il y a compétition des enchères et que l'on désire déclarer naturellement une enchère à Sans-Atout dans un contexte où l'équipe adverse a annoncé une enchère à la couleur.

Voici comment on définit la force suffisante pour arrêter une couleur annoncée par l'adversaire.

PRINCIPE 1.11:6 DÉFINITION D'UNE COULEUR ARRÊTÉE

En compétition des enchères, une déclaration naturelle à Sans-Atout provenant du répondant, de l'ouvreur (lors de sa redéclaration) ou d'un défenseur affirme qu'il y a une force suffisante pour arrêter la couleur adverse, soit la possession d'au moins:

- trois cartes avec 2 GH, ou
- quatre cartes avec 1 GH,
dans chaque couleur annoncée par les opposants.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Les exigences de pointage et de distribution pour une Réouverture à Sans-Atout ont certaines particularités qui méritent votre attention.

Évidemment, le contexte pour déclarer une Réouverture à Sans-Atout, ne doit pas être **inusité**.

PRINCIPE 1.11:7 CONTEXTE POUR UNE RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT APRÈS UNE OUVERTURE À LA COULEUR ADVERSE

Pour pouvoir identifier spécifiquement ce contexte, il est obligatoire que la situation d'enchères ne corresponde pas à un des cinq contextes Inusités. Il faut donc:

- que la Réouverture à SA soit déclarée au niveau 1 ou 2 SANS SAUT;**
- que les adversaires N'aient PAS déclaré un fit en Majeure;**
- que le déclarant de la Réouverture à SA N'ait PAS déclaré *Passé au préalable* (le partenaire peut avoir Passé ou non);**
- que les adversaires N'aient PAS déclaré à Sans-Atout;**
- que les adversaires N'aient PAS déclarée une Ouverture forte.**

Il est plus sage de limiter les CONTEXTES INUSITÉS aux **cinq** cas classiques pour éviter une confusion avec la Réouverture à Sans-Atout au niveau **2** (*il n'est pas nécessaire de mentionner à chaque fois le qualificatif "naturel" après Sans-Atout*).

Par définition, il a été établi qu'il ne peut pas y avoir de Réouverture à Sans-Atout **au niveau 3** tout comme une *Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité au niveau 3* pour éviter une confusion inextricable avec d'autres conventions. Cette consigne simplifie grandement l'apprentissage et ne crée pas de problème de description ou de perte d'efficacité notable. Ainsi, il ne peut y avoir qu'une seule signification (artificielle) pour une Ouverture/Surenchère d'ouverture à 3 SA, soit le **3 SA Inusité pour 1 mineure**, appelée aussi **3 SA faible**.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Vous allez apprendre que l'annonce d'une *main Forte* balancée au niveau 2 et 3 sont annoncées sans problème après l'Ouverture 2 *Trèfles fort*.

PRINCIPE 1.11:8 EXIGENCES POUR UNE RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT

Une Réouverture à SA affirme la possession:

- d'arrêts suffisants dans la couleur adverse,**
- d'une main balancée qui ne contient pas de couleur cinquième de qualité (en dehors de la couleur adverse),**
- 16 HL et plus pour une surenchère au niveau 1;**
- 18 (un bon 17) HL, et plus, pour une Surenchère au niveau 2 (sans saut).**

La raison de cette “absence” de limite supérieure est basée sur rentabilité et l’harmonisation des règles et des conventions. Il n'est donc pas question d'utiliser d'autres conventions pour faire un “départage des points” parce que cela provoquerait des répercussions en cascades sur d'autres conventions rendant ainsi impossible la création d'un système global fonctionnel et convivial.

Ainsi, grâce à l'espace qui a été dégagé par cette harmonisation, il est aussi possible de rendre la Réouverture des enchères à Sans-Atout encore plus compétitive.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

**PRINCIPE 1.11:9 EXIGENCES POUR UNE RÉOUVERTURE À SANS-ATOUT
AVEC UNE MAIN SEMI-BALANCÉE**

Une RÉOUVERTURE À SA peut se faire avec une main semi-balancée à condition de posséder:

- **18 points ou plus,**
- et**
- **au moins 5 cartes d'arrêts avec 1 GH, si l'ouverture adverse est à 1 CŒUR ou 1 PIQUE,**
- ou**
- **au moins 4 cartes d'arrêts avec 1 GH, si les adversaires déclarent une Ouverture faible au niveau 2 ou un fit en mineure au niveau 2.**

Cette “permission” constitue un *BEAURISQUE* logique. Le rationnel qui permet cette largesse d'esprit est le suivant. “Arithmétiquement”, le fait de posséder plusieurs cartes dans la couleur adverse augmente les probabilités que le partenaire détienne des cartes dans les DEUX DOUBLETONS) de la main semi-balancée.

Notez que ce *beau risque* ne peut s'appliquer si les adversaires ont simplement annoncé une *Ouverture Standard en couleur mineure* (au niveau 1).

Par exemple, si l'adversaire ouvre dans une couleur Majeure et que vous possédez 5 cartes, il ne reste plus que trois cartes disponibles au maximum pour les deux autres joueurs (le répondant adverse et votre partenaire). De même, si les adversaires ont déclaré un **fit en mineure** et que vous possédez 4 cartes, il ne reste plus qu'une seule carte disponible pour votre partenaire.

C'est pourquoi, il est indiqué de faire une Réouverture à Sans-Atout même avec deux doubletons, à la condition d'utiliser le système de réponse à Sans-Atout «**toujours transfert**».

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Les exemples suivants montrent le seul contexte de Réouverture à Sans-Atout où il est trop risqué de détenir une main semi-balancée 5-4-2-2 quelque soit le pointage.

	1	2	3	4
:14	1 Ca	1 SA
:15	Passe	Passe	1 Tr	1 SA

Afin de mieux vous démontrer la pertinence de la Réouverture à Sans-Atout, il faut prendre bonnes notes que :

- l'Ouverture Standard à 1 SA,
- la Réouverture à 1 SA et 2 SA sans saut,
- l'Ouverture moderne à 2 SA,
- l'Ouverture forte non Standard à 2 SA et 3 SA (après 2 *Trefles fort*)
- et le Contre de Surenchère sur ouverture adverse à Sans-Atout,

utilisent toujours et uniquement le **système des transferts**. Et cela même s'il y a des interventions par les opposants. Tout cela est expliqué de façon très détaillée dans le Chapitre **9** pour ce qui est des Ouvertures fortes à Sans-Atout et dans le chapitre **10** pour le système de réponse après Ouverture à 1 SA.

Plus concrètement, comparons une main balancée et une main semi-balancée avec 2 doubletons faisant face à tour de rôle à une ouverture adverse à **1 Cœur**.

Ex. 1.11.2.1 :16	R 8 4		:17	R D
	A V 10 5			A 10 7 5 2
	9 7			R D 8 6
	A D 2			A 3

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Commentaires :

La main :**16** possède tout juste 16 HL mais elle est bien balancée. Il y a 4 cartes arrêts dans le Cœur adverse. Il faut Réouvrir les enchères au niveau 1, donc 1 SA pour signaler l'intéressant pointage et utiliser le système de réponse à Sans-Atout qui est plus efficace pour préciser un faible pointage que le protocole à la couleur. En effet, il est possible pour le répondant de répondre spécifiquement en 3 catégories avec une main inférieure à 11 points (0 à 7; 8-9; 10 et +).

La main :**17** possède 18 points et elle est semi-balancée. Il est possible de ne pas disqualifier cette main malgré les deux doubletons car il y a un fort pointage et cinq cartes d'arrêts à Cœur, il faut surenchérir à 1 SA sans trop de craintes car votre partenaire a de très bonnes chances d'avoir des cartes à Trèfle et à Pique vu qu'il ne reste que trois cartes de Cœur disponibles.

Il n'est donc pas nécessaire d'attendre que les adversaires aient fini de parler ou que le partenaire ait déclaré *Passe* pour Réouvrir les enchères à Sans-Atout avec une main semi-balancée qui contient par ailleurs au moins deux *CARTES DE RETOUR* dans toutes les couleurs.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

1.11.2.2 RÉOUVRIR À SANS-ATOUT APRÈS UNE OUVERTURE ADVERSE À 1 SA !

Cela paraît impossible car une déclaration à Sans-Atout après une enchère à Sans-Atout adverse correspond à un des cinq contextes inusités. De plus, cette situation devrait être théoriquement assez rare.

Au contraire, cette situation survient plus souvent que prévu car plusieurs joueurs aiment ouvrir les enchères à 1 Sans-Atout avec un pointage moindre pour profiter de l'effet obstrucif de cette enchère. Il faut donc avoir dans son arsenal une contre-attaque efficace pour tirer son épingle du jeu quelque soit l'approche stratégique de vos opposants.

Après une Ouverture à 1 SA par les adversaires, il est souvent possible de s'inscrire activement dans le tableau des enchères lorsqu'il y a possession, en autre, d'une belle suite. Cela constitue la base de la **défensive d'enches contre l'Ouverture à 1 SA**, c'est le sujet du point suivant. Pour l'heure, il faut trouver un moyen qui permet de décrire une **main de 16 points et plus sans couleur cinquième valable** pour permettre de compétitionner efficacement lorsque que l'on se retrouve en face d'une Ouverture à 1 SA adverse.

La solution est très simple. Il suffit de déclarer «Contre». Ce Contre **ne signifie pas un désir de PÉNALISER** les opposants. Cette enchère est appelée **CONTRE DE SURENCHÈRE À SANS-ATOUT** et doit évidemment survenir dans un contexte précis.

PRINCIPE 1.11:10 CONTEXTE DU CONTRE DE SURENCHÈRE À SANS-ATOUT

Il y a CONTRE DE SURENCHÈRE À SANS-ATOUT quand :

- **il y a eu Ouverture Standard à 1 SA par un adversaire,**
- **le répondant adverse et le partenaire n'ont pas encore annoncé, ou ont uniquement déclaré Passe,**
- **la déclaration Contre survient au premier tour des enchères.**

**

1.11 -192

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il ne peut y avoir que quatre situations d'enchères pouvant correspondre à ce contexte. Les voici.

Ex. 1.11.2.2:1	1	2	3	4
a)	1 SA	Contre
b)	1 SA	Passe	Passe	Contre
c)	Passe	1 SA	Contre	...
d)	Passe	Passe	1 SA	Contre

Il est donc possible de déclarer Contre pour signifier une Réouverture des enchères seulement si le répondant adverse ou le partenaire n'ont pas annoncé (ce qui exclut la déclaration *Passe*).

Il y a cependant une **condition indispensable** pour rendre cette Surenchère d'ouverture suffisamment compétitive et rentable. Il s'agit de la possession d'un **soutien minimum dans les deux couleurs majeures**.

PRINCIPE 1.11:11 EXIGENCES DU CONTRE DE SURENCHÈRE À SANS-ATOUT

Pour pouvoir “RÉOUVRIR” les enchères par la déclaration «Contre» après une Ouverture à 1 SA par les adversaires, il faut posséder :

- **16 points ou plus,**
- **pas de belle couleur cinquième,**
- **au minimum TROIS CARTES DANS CHAQUE MAJEURE.**

Corollaire : La distribution n'a pas besoin d'être balancée si ces conditions sont respectées.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ainsi, la déclaration Contre après une Ouverture adverse à 1 SA équivaut à UNE MAIN QUI AURAIT PU OUVRIR LES ENCHÈRES À SANS-ATOUT AU NIVEAU 1 tout en garantissant la présence d'un soutien troisième dans chaque Majeure.

Bref, après une Ouverture adverse à 1 SA, avec une main balancée ou même non balancée, de **16 HL et +**, il n'est pas question de *Passer* systématiquement en espérant seulement faire échouer le contrat des opposants ou, encore, de *Contrer* uniquement pour la Pénalité. En fait, le partenaire doit être impliqué dans la prise de décision et le Contre de Surenchère à Sans-Atout y parvient en autant que ses exigences soient bien comprises.

Voici trois mains différentes dans une situation où l'adversaire a ouvert à 1 SA juste auparavant.

1	2	3	4
1 SA	?

Ex. 1.11.2.2

:2	R D 8	:3	R D 8 5	:4	A 4
	A R 10 4		A V 10 4		R D 8
	V 2		V		A V 10 5
	A R 8 2		R D 8 2		R D 8 2

La main :2 contient 20 points d'honneur tout en étant balancée; on peut déduire très facilement qu'il reste au maximum 4 points disponibles pour les deux répondants et plusieurs seraient portés à croire qu'un Contre pour la pénalité est le meilleur choix. Contrairement à cette première impression, cela n'est pas aussi certain qu'il ne le paraît.

En effet, si l'équipe défensive “n'insiste pas” et déclare un Contre visant seulement la Pénalité, il y a de bonnes chances que les **adversaires s'orientent vers un contrat en couleur** ce qui permettrait à son équipe de remporter les enchères en *levant* le Contre de pénalité tout en réussissant leur contrat et privant alors littéralement leurs opposants d'un éventuel contrat bien réel et rentable.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ou si par ailleurs, l'équipe offensive décide de jouer un contrat Contré à 1 SA, il est généralement facile de réussir ce type de contrat de bas niveau.

En conclusion, accorder exclusivement le sens original, la **Pénalité**, à l'enchère Contre dans ce contexte n'est pas du tout compétitif et rarement productif.

Il faut donc interpréter le **Contre sur une Ouverture à 1 SA** comme une véritable Réouverture à 1 SA et le partenaire doit examiner scrupuleusement la possibilité de faire un transfert en majeure avec une couleur cinquième (ou quatrième si la main est intermédiaire) ou *Passer* pour transformer ce Contre en pénalité si sa main est plutôt balancée et possède plusieurs cartes ou des valeurs en mineure.

La main :3 est un bel exemple de compétitivité avec ses 16 points, son singleton en mineure et ses deux couleurs quatrièmes majeures. En effet, à partir de ce qui vient d'être énoncé, il faut annoncer un **Contre de surenchère à Sans-Atout pour** décrire cette main et permettre ainsi au partenaire d'annoncer éventuellement un TRANSFERT EN MAJEURE ou donner son aval pour la PÉNALISATION, *en Passant!* Même avec aucun point, on peut et doit demander un transfert dans une couleur cinquième en Majeure. Cette **concertation** devrait assurer régulièrement un résultat supérieur pour l'équipe défensive, si les adversaires ne peuvent lever la pénalisation en optant pour un contrat à l'atout.

La main :4, quant à elle, malgré ses 19 points et sa distribution balancée doit être disqualifiée car elle ne contient pas au moins trois cartes dans chaque majeure. Si les enchères continuent, vous pourrez Contrer pour la pénalité au deuxième tour si le répondant adverse déclare 2 SA.

1.11 -195

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

1.11.3 SURENCHÈRE D'OUVERTURE À LA COULEUR APRÈS 1 SA OU « LA DÉFENSE CONTRE 1 SA »

L'Ouverture à 1 SA cause un certain problème aux défenseurs pour déclarer une Surenchère d'ouverture à la couleur (*défense*) à cause de la hiérarchie des enchères qui oblige l'utilisation du niveau 2 pour toute annonce faisant suite à **1 SA**.

De toutes évidences, lorsque l'on désire s'engager dans les enchères en annonçant **à la couleur** après une Ouverture à **1 SA** par les adversaires, il importe de posséder une main dont l'intérêt est concentré sur la possibilité de jouer à l'**atout**. Il serait présomptueux, ou inconscient, d'entrer en compétition d'enchères avec une *Surenchère d'ouverture à la couleur* en considérant qu'il soit possible de conclure le contrat à Sans-Atout s'il s'avérait qu'il n'y ait pas de fit valable avec le partenaire!

C'est donc dans un optique de "*décision sans solution de rechange*" qu'il faut considérer les exigences pour pouvoir déclarer une **défense à la couleur** contre l'Ouverture à 1 SA.

La meilleure approche consiste à continuer à appliquer rigoureusement les principes déjà énoncés. Et particulièrement le concept de couleur spécifiée.

Il y a 5 façons bien précises pour amorcer une *DÉFENSE CONTRE 1 SA*.

Soit les Surenchères d'ouverture suivantes:

- ▶ avec une couleur cinquième en Majeure;
- ▶ avec deux couleurs Majeures;
- ▶ avec une couleur sixième;
- ▶ avec deux couleurs mineures;
- ▶ avec une Majeure quatrième.

Voici l'explication détaillée pour chacune d'elles.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

1.11.3.1 DÉFENSE CONTRE 1 SA AVEC UNE COULEUR MAJEURE CINQUIÈME

Le contexte pour une Surenchère d'ouverture en Majeure est assez simple à prime abord. De plus, les deux défenseurs peuvent utiliser ce type surenchère.

PRINCIPE 1.11.3.1 DÉFENSE CONTRE 1 SA AVEC UNE MAJEURE CINQUIÈME

Il est possible pour le premier et le deuxième défenseur de déclarer en Majeure après une ouverture adverse à 1 SA à condition de posséder:

- **une SUITE SPÉCIFIÉE DE CINQ CARTES, ou Équivalente, pour le niveau 2 ; ou une suite spécifiée de six cartes, ou Équivalente, pour le niveau 3,**
- **10 points NON PERDANTS, ou plus, et**
- **une main OFFENSIVE (présence d'un singleton ou d'une chicane).**

N. B. Le **premier défenseur** est le joueur situé IMMÉDIATEMENT APRÈS L'OUVREUR adverse, le **deuxième défenseur** est celui qui est placé IMMÉDIATEMENT APRÈS LE RÉPONDANT ADVERSE (lequel peut avoir annoncé ou déclaré *Passe*).

Ces trois exigences sont essentielles et doivent être remplies intégralement, c'est un minimum.

Ex. 1.11.3.1:1	1	2	3	4
a)	1 SA	2 Co
b)	1 SA	Passe	2 Ca ^{nat.}	2 Co
c)	1 SA	Passe	2 Ca	2 Pi
d)	1 SA	Passe	2 tr	2 Co

1.11 -197

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«*Bridge Standard International*» <https://canadabridge.org>

N. B. Pour alléger le texte et éviter la redondance, l'enchère 2 *Trèfles Stayman* sera considérée comme “RÉGULIÈRE” de même que *les transferts en Majeure cinquième* et les transferts en mineure (*2 Piques Stayman*). Pour éviter confusion et ambiguïté, ce seront les enchères “NON RÉGULIÈRES” au système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* qui seront identifiées par un *ASTÉRISQUE* ou par une mention spécifique en *EXPOSANT* étant donné qu’elles ne font pas partie du système proposé.

COMMENTAIRES :

Toutes ces surenchères d’ouverture sont naturelles et décrivent une main offensive détenant au moins une couleur cinquième spécifiée en Majeure avec 10 points non perdants, ou plus.

Il arrive parfois que cela ne soit pas aussi simple. Dans certains cas il peut y avoir une obstruction faisant sorte qu’il n'y a pas d'autre choix que d'annoncer au niveau 3. Ou, quand les transferts sont utilisés, soit que la déclaration du répondant adverse est **identique** à celle que l'on désire annoncer. Dans ces cas, il est possible d'annoncer une défense sans devoir utiliser le niveau 3 ! Pour y arriver, il faut utiliser l'enchère Contre suivant le Principe **4.11.1:1** qui définit le **CONTRE DE RÉPÉTITION COMPÉTITIF**.

Voici quelques exemples concrets.

Ex. 1.11.3.1:2	1	2	3	4
a)	Passe	Passe	Passe	1 SA
	2 Co
b)	Passe	Passe	1 SA	Passe
	2 Ca ^{nat}	2 Pi
c)	1SA	Passe	2 Co ^{nat}	Passe
	Passe	2 Pi
d)	1 SA	Passe	2 Pi ^{nat}	3 Co
e)	1 SA	Passe	3Tr ^{faible}	3 Co

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

f)	1 SA	Passe	2 Co	Contre
g)	1 SA	Passe	2 Pi	Contre

Commentaires :

- a) Le joueur #1 se retrouve le PREMIER DÉFENSEUR après l'ouverture adverse à 1 SA; il redéclare en deuxième position après un *Passe d'emblée*. Cela signifie qu'il possède une main dont le pointage n'atteint pas 12 points mais qui contient une couleur cinquième spécifiée ou même sixième spécifiée qui ne rencontraient pas les exigences pour une *ouverture faible stricte*. Cette façon de procéder rend la **compétition moins hasardeuse** car le défenseur-répondant sait maintenant exactement la main que possède son partenaire qui, en plus, a obligé le dévoilement du jeu des adversaires.
- b) Le joueur #2 redéclare comme DEUXIÈME DÉFENSEUR après avoir *Passé d'emblée*. Le répondant adverse a déclaré une *main faible* à Carreau. Le joueur #2 possède sûrement une couleur courte à Carreau et une bonne suite à Pique avec 10-11 points non perdants, il serait peu compétitif de ne pas essayer de remporter la marque car cela peut être rentable même si le contrat devait échouer d'une ou deux levées (selon la vulnérabilité).
- c) Le joueur #2 redéclare comme PREMIER DÉFENSEUR après un *Passe de force* (après ouverture adverse) ce qui signifie qu'il n'avait pas les conditions idéales pour une défense contre 1 SA au premier tour. Mais, après avoir pris connaissance des enchères adverses, sa main prend une certaine valeur parce que les opposants s'orientent vers un contrat partiel en Majeure, il possède donc une main avec un **POINTAGE EXCÉDANT 13 POINTS AVEC UNE COULEUR CINQUIÈME ROUSTE MAIS NON SPÉCIFIÉE ET UN SINGLETON OU UNE CHICANE à Cœur**. C'est un **RÉVEIL DES ENCHÈRES** qui est seulement possible après un **Passe suivant l'ouverture adverse à 1 SA**. Le défenseur-répondant a donc une vision précise du jeu (bon pointage et couleur un peu limite) et va ainsi pouvoir prendre une décision adéquate.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) Le joueur #4 annonce au premier tour, en quatrième position, comme deuxième défenseur, mais sa couleur est moins chère que celle des adversaires; on peut alors déclarer au niveau 3 mais la main doit contenir obligatoirement une couleur sixième spécifiée à Cœur et être fortement offensive.
- e) Cette fois les adversaires ont employé une convention plutôt défensive et peu rentable (*et non enseignée à cause du gaspillage d'espace*) qui décrit une LONGUE MINEURE ET UN FAIBLE POINTAGE. Le joueur #4 affirme une couleur au moins sixième spécifiée à Cœur et une chicane (de préférence); il peut s'engager dans les enchères en étant certain que son partenaire saura exactement ce qu'il possède.
- f) Quand les adversaires utilisent la convention des transferts, avec raison, il arrive que cela "vole" l'enchère de l'autre équipe. La solution? Le **CONTRE DE RÉPÉTITION COMPÉTITIF**. Ici, le joueur #4, "répète" l'enchère 2 Cœurs, qui signifie 2 PIQUES pour les opposants, mais qui conserve son **sens régulier** (du système utilisé) pour les défenseurs, donc le joueur #4 décrit une *défense contre 1 SA à Cœur*.
- g) Cette fois, les adversaires ont utilisé la convention *2 Piques Stayman* qui vise les couleurs mineures. Le joueur #4 "répète" l'enchère du répondant adverse par un **CONTRE DE RÉPÉTITION COMPÉTITIF** pour décrire assurément une très longue suite à Pique et une ou deux couleurs courtes dans les mineures. Son intervention vise à *voler* un contrat de manche aux adversaires plus qu'à réussir le contrat éventuellement gagé. C'est pourquoi il faut porter très attention dans ces cas à la **vulnérabilité** parce que les levées manquantes y sont plus coûteuses.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

1.11.3.2 DÉFENSE CONTRE 1 SA AVEC DEUX COULEURS MAJEURES

Ce concept dérive du système défensif *Capelletti* que plusieurs considèrent peu compétitif ou compliqué. Dans les faits, il y a deux enchères intéressantes lorsqu'on leur associe les concepts de **couleur spécifiée** et de **main offensive**.

PRINCIPE 1.11.3:2 LA DÉFENSE 2 CARREAUX À LA CAPELLETTI

La déclaration artificielle 2 CARREAUX dans une contexte d'Ouverture à 1 SA adverse peut être faite par le PREMIER ou le DEUXIÈME défenseur au premier ou au deuxième tour des enchères et signifie la possession d'au moins:

- **deux couleurs Majeures quatrièmes spécifiées, ou Équivalentes,**
- **10 points non perdants,**
- **une main offensive possédant au moins singleton.**

La fréquence de cette enchère n'est pas très élevée mais sa description très spécifique la rend d'autant plus efficace. Bien entendu, cette "attribution" fait en sorte qu'il n'est plus possible d'annoncer une défense *naturelle* contre 1 SA à Carreau au niveau 2.

Vous noterez dans les exemples suivants qu'il est permis d'utiliser le **CONTRE DE RÉPÉTITION COMPÉTITIF** pour annoncer 2 Carreaux à la Capelletti si le répondant adverse déclare 2 Carreaux dans son *sens naturel* (au lieu d'une demande de transfert pour le Cœur).

Ex. 1.11.3.2:1 Défense 2 Carreaux "*à la Capelletti*"

	1	2	3	4
a)	1 SA	2 Ca
b)	1 SA	Passe	Passe	2 Ca

1.11 -201

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

c)	1SA	Passe	2 Ca ^{nat}	Contre ^{de répétition}
d)	Passe	1 SA	Passe	Passe

2 Ca

Si la réponse du partenaire de l'ouvreur dépasse 2 Carreaux, comme dans l'exemple suivant, le deuxième défenseur (en quatrième position) ne peut plus annoncer l'enchère artificielle 2 Carreaux.

Ex. 1.11.3.2:2 2 Carreaux à la Capelletti est invalidé si interférence et si un Contre de répétition est non disponible

1	2	3	4
1 SA	Passe	2 Pi	3 Ca!

Dans cet exemple, **3 Carreaux par le deuxième défenseur** est une ENCHÈRE NATURELLE DÉCRIVANT UNE LONGUE ET FORTE SUITE à Carreau (*défense contre 1 SA au niveau 3*).

1.11.3.3 LA DÉFENSE CONTRE 1 SA AVEC UNE COULEUR SIXIÈME

Cette enchère artificielle a une caractéristique simple mais qui cause parfois de la confusion. Cette enchère peut être employée seulement par le PREMIER DÉFENSEUR parce qu'il n'est pas approprié stratégiquement d'annoncer une enchère "incognito" en quatrième position.

Portez bien attention à ce fait car cela signifie à la fois deux choses.

D'abord, cette convention s'adresse à l'équipe défensive, donc ne pas confondre avec la convention 2 Trèfles Stayman (qui s'adresse exclusivement à l'équipe offensive). Ensuite, la Surenchère d'ouverture à 2 Trèfles par le **DEUXIÈME DÉFENSEUR conserve son sens naturel** de main offensive contenant une suite à Trèfle cinquième spécifiée.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 1.11.3:3 LA DÉFENSE 2 TRÈFLES À LA CAPELLETTI

Il n'y a que le premier défenseur qui peut déclarer 2 Trèfles à la Capelletti contre 1 SA. Cette convention est valide pour le premier ET le deuxième tour et affirme la possession d'au moins:

- une suite sixième spécifiée, ou Équivalente, à TRÈFLE, CARREAU, CŒUR ou PIQUE,
- 10 points non perdants,
- une main offensive contenant au moins un singleton.

Cette enchère artificielle a besoin d'une réponse artificielle pour servir de *RELAI* si les enchères risquent d'arrêter.

PRINCIPE 1.11.3:3a RÉPONDRE À 2 TRÈFLES "À LA CAPELLETTI"

Le défenseur-répondant (qui est nécessairement le deuxième défenseur) déclarera la réponse *artificielle* 2 Carreaux pour retourner la parole si le répondant adverse déclare Passe.

Ainsi, le **premier défenseur** peut déclarer naturellement au niveau 2 dans les Majeures seulement, donc à **2 Coeurs** et à **2 Piques**; étant donné que les enchères **2 TRÈFLES** et **2 CARREAUX** sont réservées pour la défense à la *Capelletti*

Le **deuxième défenseur**, quant à lui, pour déclarer au niveau 2, a le choix parmi les trois déclarations naturelles suivantes : **2 Piques, 2 Coeurs et 2 Trèfles** (il n'y a que l'enchère **2 CARREAUX** qui soit réservée pour la défense à la *Capelletti*).

Il y a donc certaines mains potentiellement valables qui sont impossibles à décrire précisément en défensive d'enchères contre 1 SA. Ainsi, les deux défenseurs doivent **Passer** avec une main contenant seulement 5 cartes à Carreau; et le premier défenseur avec une main de 5 cartes à Trèfle.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il est important de ne pas oublier que le deuxième défenseur doit retourner la parole au défenseur-ouvreur qui a déclaré 2 Trèfles *à la Capelletti* si le répondant adverse déclare *Passe*. Pour ce faire, le défenseur-répondant déclare artificiellement 2 Carreaux quelque soit la valeur de sa main.

Cette défense artificielle contre 1 SA est intéressante par sa **prudence**. En effet, elle ne déclare pas la couleur longue du premier défenseur et laisse parler le répondant adverse ce qui permet à l'équipe en défensive d'enchères d'évaluer les actifs du camp opposé avant de s'engager dans les enchères tout en causant un brin d'interférence.

Ex. 1.11.3.3:1	1	2	3	4
a)	1 SA 2 Co	2 Tr 2 Pi	2 Ca ...	Passe ...
b)	1 SA Passe	2 Tr 2 Co	Passe ...	2 Ca ...
c)	1 SA 2 Pi	2 Tr 3 Co	2 Co ...	Passe ...
d)	1 SA Passe	2 Tr Passe	Passe ...	2 Ca ...
e)	1 SA 2 Co	2 Tr 2 Pi	Contre ! ...	Passe ...
f)	1 SA	Passe	Passe	2 Tr = naturel
g)	1 SA 3 Co	Passe 4 Tr	2 Ca ...	3 Tr = naturel ...
h)	1 SA	Passe	2 Tr	Contre = 2 Tr naturel

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Commentaires :

- a)** Le premier défenseur possède une couleur sixième à Pique avec une dizaine de bons points et un singleton. Il déclare **2 Trèfles à la Capelletti** pour “voir” le jeu des adversaires. Le répondant adverse demande la *transfert* à Cœur. Cela donne peu d'information supplémentaire mais indique qu'il y a des possibilités que le répondant puisse avoir du pointage. Le deuxième défenseur n'a pas besoin de déclarer la *réponse artificielle* car les enchères ne peuvent pas arrêter trop tôt pour le premier défenseur. Celui-ci n'est pas obligé de déclarer car l'ouvreur a accepté le transfert demandé par son répondant. Cependant, le premier défenseur décide quand même d'annoncer sa main qui est de bonne qualité étant donné que le niveau 2 est encore disponible.
- b)** Cette fois le répondant adverse a Passé, il a donc une main faible de 0 à 7 points et pas de couleur cinquième en Majeure. Le deuxième défenseur doit retourner la parole en déclarant artificiellement **2 Carreaux** pour éviter l'arrêt des enchères après trois *Passe*. Le premier défenseur peut donc sans trop de risques annoncer sa main qui contient au moins une suite sixième spécifiée à Cœur.
- c)** Cette situation ressemble à la première mais il faut déclarer au niveau 3. Le premier défenseur possède sûrement une belle couleur et un bon pointage pour prendre ce risque et la vulnérabilité doit être favorable.
- d)** Le deuxième défenseur a retourné la parole et tout le monde a Passé ! Le premier défenseur a tout simplement une belle suite à Carreau. L'enchère **2 Trèfles à la Capelletti** a permis de "cacher" cette information aux opposants ce qui n'a donc pas pu les aiguiller éventuellement vers un fit en Majeure (le répondant n'avait pas assez de points pour déclarer la convention **2 Trèfles Stayman** pour les Majeures).
- e)** Le premier défenseur a déclaré **2 Trèfles à la Capelletti** et le répondant adverse a “réété” pour déclarer **2 Trèfles Stayman**. Le deuxième défenseur est *libéré* de déclarer pour retourner la parole suite à l'annonce du joueur qui le précède. Le premier défenseur sait maintenant que le répondant adverse a au moins 8 points et

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

que son partenaire ne peut donc qu'avoir une main faible; il décide donc de se retirer dans les enchères sans avoir divulgué son jeu outre mesure.

f), g) et h) Le deuxième défenseur ne peut jamais utiliser la convention 2 Trèfles à la Capelletti. Ses trois enchères sont donc naturelles, y compris la dernière qui est un CONTRE DE RÉPÉTITION COMPÉTITIF; elles avisent tous d'une bonne suite à Trèfle contenant 2 GH avec une dizaine de points non perdants et au moins un singleton. On peut voir en **g)** qu'il est possible de "voler" un contrat rationnellement à une équipe ayant l'avantage des points grâce aux exigences spécifiques requises.

Vous allez apprendre au Chapitre 4 que le *Contre de répétition compétitif* est utilisable aussi par l'équipe OFFENSIVE pour permettre d'employer les TRANSFERTS malgré les interventions des défenseurs.

1.11.3.4 DÉFENSE CONTRE 1 SA AVEC DEUX MINEURES

Ce contexte d'enchères constitue un des 5 contextes pour une Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité. Ainsi, la déclaration à **2 SA** après Ouverture à 1 Sans-Atout décrira la possession de deux forts soutiens en mineure.

PRINCIPE 1.11.3:4 SURENCHÈRE À SANS-ATOUT INUSITÉ APRÈS 1 SA

- ⇒ **Une Surenchère d'ouverture déclarée à Sans-Atout :**
 - après une Ouverture à 1 SA, qui peut être suivie ou non d'une réponse,
 - par le premier ou le deuxième défenseur,
 - au premier ou au deuxième tour des enchères,
- constitue une défense à Sans-Atout Inusité.

- ⇒ **Toute Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité affirme la possession:**
 - deux couleurs mineures au moins QUATRIÈME SPÉCIFIÉE (ou Équivalente),
 - 10 points non perdants et une main offensive ayant au moins un singleton.

1.11 -206

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Voici quelques exemples de situations où le contexte *Inusité* peut survenir.

Ex. 1.11.3.4:1	1	2	3	4
a)	1 SA	2 SA
b)	1 SA	Passe	2 Co	2 SA
c)	Passe 2 Ca	Passe 2 SA	1 SA ...	Passe ...
d)	1 SA	Passe	2 Tr	2 SA
e)	1 SA Passe	Passe 2 SA!	2 Ca ^{nat} ...	Passe ...
f)	1 SA Passe	Passe Contre !	2 Ca ^{nat} ...	Passe ...
g)	1 SA Passe	Passe Contre !	2 Tr ^{Stayman} ...	Passe ...

Commentaires :

- a) C'est le contexte classique.
- b) Le deuxième défenseur déclare une surenchère à Sans-Atout dans un contexte *inusité* vu l'Ouverture adverse à Sans-Atout. À noter qu'une annonce du répondant adverse n'a aucune incidence sur le contexte Inusité.
- c) Il y a un double contexte inusité.
- d) Le répondant adverse a déclaré un transfert en Majeure quatrième (*Stayman*) pour une Majeure et le défenseur-ouvreur fait évidemment une Surenchère d'ouverture Inusitée pour les deux mineures.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- e) Il y a encore un contexte pour une annonce à Sans-Atout Inusité même si une mineure a été annoncée par le répondant adverse. Cela ne peut que signifier une belle suite dans **l'autre mineure**, ici le Trèfle, et un suite courte (préféablement une chicane) dans la mineure annoncée. Il est très important de savoir précisément où se situe la suite courte pour discerner s'il y a un *Vrai double fit* (V. **Thème 7.4**).
- f) Ce Contre "répète" le Carreau, il s'agit donc d'un **2 Carreaux à la Capelletti** en réveil des enchères qui précise deux suites quatrièmes robustes (*1 GH et 1 pH au lieu de 2 GH*) en Majeure et au moins 13 HL mais avec plusieurs points perdants. Cette main a dû être disqualifiée au premier tour parce qu'elle ne rencontrait pas les exigences requises.
Le partenaire va devoir décider s'il va *Passer* pour la Pénalité (*avec une bon pointage et mauvais soutien*) ou jouer à l'atout (*avec un bon soutien dans une des Majeures*) si le Contre n'est pas levé (c'est-à-dire que les offenseurs ne font pas de surenchère).
- g) Il y a encore un Contre de répétition après un *Passe* par disqualification de force (obligé). Ce Contre signifie ce qu'il doit signifier mais avec des exigences légèrement moins remplies. Il s'agit donc d'un **2 Trèfles à la Capelletti** affirmant une suite au moins sixième avec 1 GH + 1 pH et un pointage valable mais avec peut-être des points perdants.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

**1.11.3.5 CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR APRÈS 1 SA ou
SURENCHÈRE D'APPEL APRÈS 1 SA**

Il s'agit ici d'une enchère qui est la **suite logique** des 3 derniers exemples précédents. Ce type de *défense à la couleur contre 1 SA* avec ce contexte est axé sur la compétition et peut donner des résultats surprenants.

Il est nécessaire d'abord de *Passer obligé (de force) au premier tour* des enchères. Sinon, le pointage ne peut excéder 12 HL. Puis, **au deuxième tour**, si les enchères demeurent ouvertes et que la main remplit les conditions requises, le contexte permet de déclarer un véritable **CONTRE d'appel de deuxième tour après un Passe obligé**. En effet, il faut limiter ce Contre d'appel de deuxième tour au contexte d'un *Passe "obligé"*. Cette Surenchère d'ouverture s'appelle le **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR APRÈS 1 SA** ou **Surenchère d'appel après 1 SA**.

PRINCIPE 1.11.3.5 CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR APRÈS 1 SA

Le premier ou le deuxième défenseur qui déclare CONTRE, après avoir déjà déclaré *Passe de force* suite à une OUVERTURE à 1 SA, affirme la possession:

- **au moins deux couleurs quatrième spécifié, ou équivalente dont une dans la Majeure non annoncée (sinon il faut avoir 4 cartes valables dans l'autre Majeure si non déclarée aussi),**
- **d'une main offensive (singleton/chicane) dans la Majeure adverse.**
- **13 HL avec quelques points perdants ou 10 HL non perdants,**

COROLLAIRE : Si le répondant adverse déclare « 2 SA » (*au lieu d'une couleur Majeure*), la déclaration Contre par le premier ou le deuxième défenseur constitue un Contre direct pour la Pénalité.

Voir le THÈME 10.5 p. 10.5 - 50 pour plus d'informations.

**

1.11 -209

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le deuxième critère est une exigence primordiale (d'où l'appellation de *Contre d'appel*) pour pouvoir découvrir des "vrais" **Double Fit**. En effet, ce *Contre après un Passe* est une enchère de pure compétition et ne peut avoir d'efficacité (rendement) que si votre équipe concentre systématiquement son attention sur les *DOUBLE FIT*; ce sujet est détaillé plus spécifiquement au **Thème 7.4** du CHAPITRE 7.

Voici quelques situations d'enchères pouvant permettre une telle surenchère en supposant que vous possédez une des deux mains ci-dessous (*qui contiennent des conditions minimales*) et que les enchères se déroulent comme suit.

Ex. 1.11.3.5:1

1 **2** **3** **4**

1 SA **Passe** 2 Co^{nat} (ou 2 Ca^{trft}) ...
Passe **Contre**

a) A V 10 9 4
7
D 9
R V 9 4 3

b) R D 9 8
V
D 9 6 4
R D 9 4

Commentaires :

a) La main possède 11 PH et 2 PL, deux suites quatrièmes Équivalentes (ou cinquième robuste) dont une Majeure. Il y a aussi un singleton dans la Majeure annoncée. Cette main ne pouvait pas être annoncée au premier tour après une ouverture adverse à 1 SA malgré son pointage d'ouverture, lequel pointage pourrait même dépasser 21 points.

N.B. *Un Contre par le premier défenseur AU PREMIER TOUR correspondrait à un Contre de Surenchère à Sans-Atout et est interdit car il n'y a pas la présence d'au moins deux tripletons en Majeure et 16+ points.*

b) La main possède 13 PH et 0 PL, deux couleurs quatrièmes spécifiées et un singleton dans la Majeure annoncée. Cette main aurait pu ouvrir les enchères mais il a fallu

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

plutôt la *disqualifier de force*. Le **Contre d'appel de deuxième tour après 1 SA** décrit exactement un singleton/chicane dans la couleur annoncée, la possession d'une belle couleur quatrième dans l'**autre Majeure** de même que la distribution de la main et un pointage d'ouverture. La précision de cette enchère va garantir qu'il n'y aura pas de Triple fit qui sera engagé et qu'aucun vrai Double fit permettant de rehausser le niveau de compétition ne sera pas manqué.

Ex. 1.11.3.5:2 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes?

	1	2	3	4
	1 SA	Passe	2 Co ^{trft}	Passe
	2 Pi	Passe	Passe	Contre
a)	9 A R D 7 A 9 6 2 R V 9 4			b) 7 D V 9 7 3 A D 6 2 A R V

Commentaires :

a) et b) Un *Contre* au premier tour aurait "répété" l'enchère adverse pour signifier une couleur cinquième spécifiée à Coeur. Il fallait donc disqualifier *de force* des deux mains malgré leur 18 points .

Le **Contre d'appel de deuxième tour après 1 SA** décrit précisément la possession d'une belle couleur quatrième dans l'**autre Majeure** ainsi qu'une deuxième couleur quatrième spécifiée non annoncée. Par contre, la couleur du singleton est bien définie ce qui va permettre au défenseur-répondant de prendre une décision appropriée.

Comme vous avez pu le constater, la **défense à la couleur contre l'Ouverture à 1 SA** est *relativement* simple et très compétitive. Voici des exemples concrets.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

SECTION PRATIQUE 1.11

Ex. 1.11:1 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si vous êtes le donneur?

	1	2	3	4			
	Vous			
a)	D 3 A 10 5 A V 6 4 R D 9 2	b)	R D A V 9 R 10 6 4 2 R D 10	c)	D 3 R V 5 A R 9 6 4 D 9 8	d)	R 9 6 4 2 D 3 R D 9 A V 7

Réponses :

- a) **1 SA** : Il y a 16 points et la main est balancée, il faut ouvrir selon la règle Standard, il n'est pas question d'enlever un point même s'il y a une couleur qui est mal arrêtée. Il y a cependant une **exception** qui est acceptable pour réduire d'un point une main d'ouverture Standard à 1 SA, soit la possession des **4 As**.
- b) **1 Carreau** : Cette main 5-3-3-2 qui est semi-balancée mais considérée comme faisant partie des mains balancées contient un bon 18 PH + 1 PL, elle est trop riche pour une ouverture à 1 SA. Ne pas tenir compte de ce point peut empêcher la détection d'un contrat de manche. Cependant, avec une *mauvais* 19 HL, il aurait été correct de l'inclure dans la catégorie balancée vu l'efficacité du système de réponse enseigné au Chapitre 10.
- c) **1 SA** : La distribution 5-3-3-2 (considérée comme balancée) contient 16 HL et une couleur cinquième spécifiée en mineure. Contrairement aux cas où il y a une couleur cinquième spécifiée en Majeure, il faut toujours ouvrir à 1 SA quelque soit la distribution du pointage avec une main balancée de 16 à 18 HL.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) 1 Pique :** Il y a 15 PH et 1 PL, la présence d'une couleur cinquième en **Majeure** possédant 1 GH requiert la possession d'un bon 17 points car la distribution 5-3-3-2 est un peu plus risquée lorsque la couleur cinquième contient des Honneurs. Cependant, cela ne vaut que pour les couleurs Majeures parce qu'elles donnent une meilleure marque que les couleurs mineures.

Ex. 1.11:2 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes en troisième position?

	1	2	3	4
	Passe	Passe	Vous	...
a)	R V A 10 9 7 5 A 8 4 R D 2		b) R D 8 7 5 R 5 A 9 2 R D 9	c) R 3 R V 10 2 A 10 9 8 4 R D
d)	R 9 A 3 D V 9 6 A D 10 7 5		e) A 9 3 A 8 6 4 A 9 5 A V 2	f) A 6 D V 9 8 A R V 10 4 8 5

Réponses :

- a) 1 SA! ou 1 Cœur :** La main balancée 5-3-3-2 contient 17 PH + 1 PL, il est normalement préférable d'ouvrir à la couleur pour ne pas manquer un contrat de manche éventuel mais comme **le partenaire a Passé**; il est alors correct d'ouvrir à **1 SA** parce que cette ouverture permet une meilleure précision pour décrire le pointage du répondant, soit entre **0 et 12 HL** au lieu de 6 à 16 HL quand il y a ouverture à la couleur.
- b) 1 Pique :** La main contient 17 PH + 1 PL mais il y a 2 GH dans la couleur cinquième qui est en majeure; il faut toujours choisir dans ce cas l'Ouverture Standard *en Majeure cinquième au niveau 1*.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **1 SA ou 1 Carreau :** Il y a 17 PH (Complément inclus) + 1 PL et une main semi-balancée 5-4-2-2 avec une Majeure quatrième et un doubleton en Majeure. Avec un bon 17 HL+ ou 19 HL faible, en plus le partenaire a Passé, il est correct d'ouvrir à **1 SA**, si vous utilisez le système de réponse approprié. Sinon **1 Carreau**.
- d) **1 Trèfle :** Il y a 17 PH et 1 PL. Le partenaire a Passé en entrée de jeu. La main est semi-balancée 5-4-2-2 et il y a une très bonne suite spécifiée en mineure. Il serait intéressant de faire annoncer très précisément le pointage du répondant mais, pour déclarer 1 SA dans une telle situation, il faut en plus **6 cartes en Majeure**. Cette exigence est importante car elle vise à augmenter les chances de conclure un fit en Majeure car le risque d'un contrat à Sans-Atout tumultueux demeure assez élevé avec une main semi-balancée.
- e) **1 SA :** La distribution est 4-3-3-3 et il y a 4 As mais le pointage est de 17 points; on ne peut qu'enlever 1 point à cause des 4 As, il faut jouer le jeu et éviter de trop se fier à son intuition si on veut garder la confiance de son partenaire. Avec 16 HL, il serait indiqué d'ouvrir à **1 Trèfle** (la meilleure mineure).
- f) **1 SA :** La distribution est 5-4-2-2, il y a une très belle suite en mineure qui peut aussi bien être utile pour un contrat à Sans-Atout qu'à l'atout Carreau. Il y a 16 HL bien structurés avec 1 seul point perdant. Le partenaire a *Passé en entrée de jeu* et, de plus, il y a 6 cartes (4-2) en Majeure. Ces deux dernières conditions permettent cette attitude offensive. En effet, vous êtes assurés de ne pas faire perdre au répondant une main de belle valeur. De plus, sa réponse sera plus précise avec cette ouverture et vous faites une interférence aux adversaires ce qui peut les empêcher de trouver un contrat intéressant. Bref, ces avantages compensent pour le risque encouru.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 1.11:3 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4
	1 Cœur	Vous
a)	A V 7 5	b) A R 8	c) R 3	d) R D 3 2
	D V 5	R V 5 4	D 9 7 5 2	R D 9 5
	A D 4 2	A D 2	A R D 4	R
	R D	R D 9	R D	A D 8 3

Réponses :

- a) Passe :** Malgré les 19 points, il faut *Passer* car la couleur Coeur adverse n'est pas bien arrêtée. La main est disqualifiée pour ce tour des enchères, il est encore possible que le partenaire annonce. Si ce n'est pas le cas, il est probable que les résultats vous seront favorables surtout si les adversaires ne sont pas disciplinés.
- b) 1 SA :** La main est balancée, la couleur d'ouverture adverse est bien arrêtée et le pointage est de 22 HL. Il faut réouvrir les enchères à Sans-Atout mais il ne faut surtout pas chercher à préciser davantage le pointage car une surenchère d'ouverture à 2 SA avec saut possède la signification d'une *Surenchère à Sans-Atout Inusité*.
- c) 1 SA :** La main est semi-balancée et contient 20 points mais elle possède 5 cartes dans la couleur d'ouverture adverse qui est une Majeure. Toutes les conditions sont présentes pour reprendre le contrôle des enchères en Réouvrant à Sans-Atout (*n'oubliez pas qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une main balancée quand il ne reste presque plus de carte disponible dans la couleur d'ouverture adverse pour le défenseur-répondant et qu'il y a 17-18 points*). En effet, ne pas déclarer en espérant prendre en défaut les adversaires serait naïf car il est presque certain qu'ils vont se réorienter vers un contrat dans une autre couleur. L'intervention à 1 SA rend leurs communications plus difficiles et décrit fort bien votre main au partenaire.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) **2 Cœurs!** Vous allez apprendre bientôt le Cue-Bid de surenchère. Ici, la main possède 19 points et un singleton. Même si la couleur adverse d'ouverture est bien arrêtée, la distribution et le pointage non perdants sont tels qu'il faut annoncer cette main très intéressante par un Cue-Bid de surenchère (*cartes à Coeur, singleton à Carreau et deux suites quatrièmes*). En effet, annoncer 1 SA serait très dangereux et Passer serait peu compétitif.

Ex. 1.11:4 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent la manière suivante?

	1 2 Co	2 Passe	3 Passe	4 Vous
a)	A V 10 5 R D 5 A D 4 2 V 8	b) A R 8 V 5 4 A D 2 R D 9	c) R 3 D 10 7 5 2 A D 9 8 A V	d) R D 9 3 2 R D 9 7 A 10 9 8

Réponses :

- a) **2 SA** : Ce n'est pas Inusité parce qu'il n'y a pas de fit déclaré en Majeure, ni de saut d'enchères; il s'agit d'une réelle Réouverture à Sans-Atout naturel. Cette main contient les 17 points minimum requis pour une telle déclaration et la couleur adverse est bien arrêtée. Il ne faut *pas porter trop attention au fait que la main ne contient des arrêts dans les 4 couleurs, l'important est de décrire correctement la main* que l'on détient.
- b) **Passe** : Cette main de 19 points n'arrête pas assez bien la couleur des opposants pour réouvrir les enchères à 2 SA et aucune autre alternative n'est possible, cette main doit donc être disqualifiée même si les enchères doivent s'arrêter.
- c) **2 SA** : Il y a un bon 17 points et les 5 cartes d'arrêts requises quand il y a une main semi-balancée face à une *main faible*.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) **3 Cœurs!!** Pourquoi annoncer **2 Piques** quand on peut dire à son partenaire de **choisir** entre un fit à Pique et un autre à Trèfle et, en même temps, faire savoir que l'on possède une main très offensive dont la courte est à Carreau. Il s'agit, ici, d'un **Cue-Bid de surenchère** qui a l'avantage de détecter des Double Fit qui peuvent produire des contrats de niveau 4 avec seulement un vingtaine de points "efficaces".

Ex. 1.11:5 Quelle est la signification de la Surenchère d'ouverture dans les différentes situations d'enchères présentées ci-après?

	1	2	3	4
a)	Passe	Passe	1 Pi	1 SA
b)	1 Ca	Passe	1 Co	1 SA
c)	Passe 1 SA	1 Ca ...	Passe ...	1 Co ...
d)	1 Tr	Passe	2 Tr	2 SA
e)	1 Tr	Passe	Passe	1 SA
f)	1 Ca	2 SA
g)	Passe	Passe	2 Pi	2 SA
h)	Passe	Passe	2 Pi	3 SA
i)	1 Co	Passe	1 SA	2 SA
j)	Passe 2 SA	Passe ...	2 Pi ...	Passe ...
k)	1 Co	Passe	2 Co	2 SA

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

l)	1 SA	Passe	Passe	Contre
m)	1 SA 2 Co	Passe Passe	2 Ca Passe	Passe Contre
n)	Passe Passe Contre	1 SA 2 Co	Passe Passe	2 Ca Passe
o)	1 SA	Passe	2 SA	Contre

Réponses :

- a) **Réouverture à Sans-Atout au niveau 1:** Le joueur #4 arrête la couleur Majeure des adversaires et il possède une main balancée d'au moins 16 points ou, possiblement, une main semi-balancée avec au moins 18 points avec des arrêts suffisants à Pique.
- b) **Réouverture à Sans-Atout au niveau 1:** Le joueur #4 possède de bons arrêts à Cœur et à Carreau et une main balancée d'au moins 16 points.
- c) **Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité :** Le joueur qui a déclaré 1 SA a lui-même déclaré *Passe* au premier tour, il ne peut donc pas posséder plus de 12 points; c'est un des cinq contextes pour le Sans-Atout Inusité.
- d) **Réouverture à Sans-Atout au niveau 2:** Le joueur #4 possède un bon 17 HL et plus et une main balancée arrêtant la couleur adverse à Trèfle, ou 18 points et plus et une main semi-balancée (vu que les adversaires possèdent au moins 8 cartes à Trèfle).
- e) **Réouverture à Sans-Atout au niveau 1 :** Le joueur #4 arrête le *Trèfle* et possède une main balancée d'au moins 16 points; il ne lui est pas permis de posséder une main semi-balancée (5-4-2-2) car il n'a pas assez de cartes à Trèfle pour s'assurer que son partenaire ait suffisamment de chances de posséder de plusieurs cartes dans la couleur de ses deux doubletons.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- f) **Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité :** Une Surenchère d'ouverture à saut au niveau 2 à Sans-Atout est automatiquement une situation appartenant à un des cinq contextes inusités.
- g) **Réouverture à Sans-Atout au niveau 2 :** Il n'y a pas de saut d'enchères, ni fit, ni *Passe*, bref il n'y a pas de contexte inusité. Pour réouvrir à Sans-Atout au niveau 2, le joueur doit posséder cependant au moins 17 points si sa main est balancée avec des arrêts suffisants à Pique ou 18 points si sa main est semi-balancée avec cinq cartes (*le beau risque*) dans une suite adverse s'il y a fit ou *barrage*.
- h) **Surenchère d'ouverture à 3 SA faible :** Toute "Première enchère" à 3 SA constitue un 3 SA Inusité pour 1 mineure (*3 SA faible*).
- i) **Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité :** La situation est un contexte évident de surenchère Inusité car il y a enchère à Sans-Atout chez l'équipe adverse.
- j) **Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité :** Le joueur #1 a Passé au premier tour, il est certain que ce dernier ne possède pas 16 points; c'est une situation évidente de contexte Inusité.
- k) **Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité :** Une Surenchère d'ouverture à Sans-Atout au niveau 2 après un fit en Majeure correspond à un contexte Inusité.
- l) **Réouverture à Sans-Atout :** Ce CONTRE DE SURENCHÈRE À SANS-ATOUT réouvre les enchères dans le but de communiquer à Sans-Atout sur un point précis (les Majeures). Le joueur #4 possède au moins 16 points, aucune couleur cinquième valable et **deux tripletons minimum dans les Majeures**. La main n'a pas besoin d'être balancée, au contraire il est même préférable d'avoir une courte dans les mineures, car le défenseur-répondant doit uniquement rechercher des fits en Majeure sinon il *Passe* pour la pénalité. Ainsi en cas de Pénalisation, les deux défenseurs ont chacun deux bonnes suites dans des couleurs différentes, d'où un jeu plus favorable et efficace pour un Contre de Pénalité.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- m)** **Contre de deuxième tour après 1 SA :** Il s'agit d'une défense à la couleur contre 1 SA qui décrit une main disqualifiée *de force* (obligée) possédant une **suite quatrième spécifiée ou équivalente dans l'autre Majeure** avec un singleton dans la couleur du transfert demandé par le répondant adverse et deux soutiens quatrièmes de “rechange” dans les couleurs non annoncées.
- n)** **Contre direct de pénalité :** Au troisième tour, c'est le seul contexte disponible pour un Contre. Le joueur #1 sait que le répondant adverse possède une Majeure cinquième faible et un faible pointage (vu qu'il a Passé après l'acceptation de sa demande de transfert).
- o)** **Contre direct de pénalité :** Ce ne peut pas être un Contre compétitif de répétition car il n'y a rien à répéter. Il y aurait théoriquement possibilité de répéter de manière Inusitée mais le répondant adverse a signifié par 2 SA qu'il ne possédait pas de Majeure quatrième, donc pas plus de 6 cartes en Majeure. Bref, il est impensable de vouloir compétitionner dans les couleurs mineures.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 1.11:6 Quelle est la signification de la défense contre 1 SA ?

	1	2	3	4
a)	1 SA	Passe	2 Ca ^{nat}	2 Co
a')	1 SA	Passe	2 Ca ^{trft}	2 Pi
b)	1 SA	Passe	2 Ca ^{nat}	Contre
b')	1 SA	Passe	2 Ca ^{trft}	Contre
c)	Passe	Passe	1 SA	2 Tr
	Passe	2 Ca
c')	Passe	Passe	1 SA	2 Tr
	Contre	Passe	2 Pi	3 Ca
d)	1 SA	Passe	2 Tr ^{Stayman}	Contre
e)	1 SA	Passe	2 Ca ^{trft}	2 SA
f)	1 SA	Passe	2 Pi ^{Stayman}	Contre
g)	Passe	Passe	1 SA	Passe
	2 Ca	Passe	2 Co	Contre
h)	1 SA	Passe	Passe	2 Tr
i)	1 SA	Passe	Passe	3 Ca

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Réponses :

- a) et a') **Surenchère d'ouverture en Majeure cinquième** : La couleur doit être spécifiée et la main doit être offensive avec au moins 10 points non perdants. L'enchère du répondant adverse ne cause aucun interférence quelque soit sa signification qui peut être naturelle ou conventionnelle (*transfert*).
- b) et b') **Surenchère d'ouverture 2 Carreaux à la Capelletti** : Dans ces deux cas, le défenseur en quatrième position a dû utiliser le CONTRE DE RÉPÉTITION COMPÉTITIF pour décrire la possession de deux Majeures au moins quatrièmes spécifiées. Dans l'exemple b), le répondant a déclaré 2 Carreaux *naturel* qui est une ENCHÈRE D'ARRÊT signifiant une couleur cinquième à Carreau et une main faible de 0 à 7HL. Le défenseur-ouvreur a une couleur courte mais elle peut être à Carreau ou à Trèfle et le défenseur-répondant doit absolument choisir un fit avec une des deux Majeures sauf s'il possède de très bonnes cartes dans l'atout adverse lui permettant de pénaliser le contrat à Carreau *en Passant*.
Dans l'exemple b'), le répondant adverse a employé la convention des transferts, c'est bien le Cœur qui intéresse l'équipe offensive. Le défenseur en quatrième position déclare un Contre de répétition compétitif *très astucieux*. Il est évident qu'il n'est pas intéressé à Cœur, il possède donc un singleton ou une chicane **dans cette couleur** et une couleur à Pique spécifiée quatrième au minimum; cette déclaration décrit à la fois l'atout et une distribution précise (5-1 ou 4-1 en Majeure et 4-3 ou 4-4 en mineure). Cette description offre un choix de fits et permet au défenseur-répondant de prendre une décision très compétitive. Par exemple, s'il possède lui-même un singleton dans une couleur différente, son équipe possède fort probablement un Double Fit et peut pousser les enchères. Sans singleton, il doit donner le fit sans plus.
- c) **Surenchère d'ouverture 2 Trèfles à la Capelletti** : Le défenseur-répondant doit retourner la parole en déclarant 2 Carreaux artificiellement si le joueur le précédent déclare *Passe*.
- c') **Surenchère d'ouverture 2 Trèfles à la Capelletti** : Le Contre de répétition du répondant adverse (pour 2 Tr Stayman) a libéré le défenseur-répondant d'annoncer 2 Carreaux conventionnel.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le défenseur-ouvreur a annoncé au deuxième tour une longue suite à Carreau au moins sixième avec 2 GH et un singleton.

- d) **Surenchère d'ouverture 2 Trèfles à la Capelletti :** Le deuxième défenseur a fait cette déclaration en utilisant le *Contre de répétition compétitif* parce que les opposants ont déclaré la convention 2 Trèfles Stayman juste avant.
- e) **Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité :** Le fait que le répondant adverse a fait une annonce, cela n'invalider pas le contexte inusité d'une *Première enchère défensive* à Sans-Atout.
- f) **Surenchère d'ouverture avec une Majeure cinquième, à Pique, par un Contre de répétition compétitif :** Le deuxième défenseur a répété l'enchère 2 Piques Stayman du répondant adverse. Il est plausible que le deuxième défenseur puisse posséder une belle et longue couleur à Pique et qu'il désire voler le contrat aux adversaires qui sont *supposés* posséder un minimum de 26 points. De toutes façons le **CONTRE DE RÉPÉTITION COMPÉTITIF** ne cause **aucun risque** quand *la réponse adverse est artificielle*. En effet, l'ouvreur est littéralement obligé de redéclarer pour accéder à la demande de transfert de son répondant sinon leur atout serait dans la mauvaise couleur.
- g) **Contre d'appel de deuxième tour après 1 SA :** Le deuxième défenseur a une main avec un pointage d'ouverture mais l'ouverture adverse le force à disqualifier sa main car elle ne contient pas une couleur au moins cinquième spécifiée, ou deux couleurs quatrièmes spécifiées en Majeure ou en mineure. L'enchère Contre décrit une couleur quatrième spécifiée, ou Équivalente, dans l'autre Majeure et un singleton dans la Majeure adverse et un pointage non perdant de main d'ouverture. La table est mise pour une féroce compétition des enchères car en cas de *Double Fit* il est fort possible de réussir un contrat de niveau 3 ou 4.
- h) **Surenchère d'ouverture à Trèfle :** Le deuxième défenseur n'a pas le droit d'employer le 2 Trèfles à la Capelletti vu que cela ne lui est pas utile et même néfaste. Il s'agit donc d'une défense naturelle contre 1 SA signalant une couleur au moins cinquième spécifiée et une main offensive d'au moins 10 points non perdants.

1.11 -223

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- i) **Surenchère d'ouverture à Carreau :** Le deuxième défenseur a le droit d'utiliser la convention *2 Carreaux à la Capelletti* tout comme le premier défenseur. Il est donc nécessaire d'annoncer **au niveau 3** lorsqu'un deux défenseurs veut affirmer *naturellement* la possession d'une belle suite spécifiée à Carreau qui doit cependant être sixième.

Ex. 1.11:7 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous comme premier défenseur?

	1 Passe	2 Passe	3 1 SA	4 Vous			
a)	A V 7 5 4 9 4	b)	A 8 5 R V 9 4 3 2	c)	A R 9 8 6 3 5 2	d)	R D 3 2 R V 9 6 5
	A D 4 2		3		6 4		10
	D 3		10 6 4		R 8 5		8 3 2

Réponses:

- a) **Passe** : Malgré les 11 PH non perdants, la couleur n'est pas assez forte pour s'engager dans les enchères.
- b) **2 Cœurs** : La couleur est cinquième équivalente et il y a 8 PH non perdants + **1 PL!** En règle générale, il faut tenir compte d'au plus 1 point de longueur lorsqu'on évalue les points **non perdants**. Dans ce cas-ci, il est acceptable de faire cette surenchère à cause de la valeur offensive à condition que l'équipe ne soit pas vulnérable cependant.
- c) **2 Trèfles** : La couleur à Pique est sixième spécifiée et il y a 11 points non perdants (10 PH + 1 PL) mais la main n'est pas très offensive; si la vulnérabilité est favorable, il est acceptable d'annoncer *2 Trèfles à la Capelletti*.
- d) **2 Carreaux** : Il y a une couleur quatrième spécifiée et une autre quatrième Équivalente, 10 points non perdants et un côté offensif; cette main présente les conditions de base pour cette enchère *à la Capelletti*.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 1.11:8 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous comme deuxième défenseur?

	1	2	3	4
	Passe	1 SA	Passe	2 Tr
Vous
a)	A D 9 8 4 9 R 9 8 5 V 3 2	b) D 9 8 5 3 4 2 3 A D V 9 8	c) 9 7 3 2 R D 10 8 6 3 R 8 5	d) R D 3 2 R V 6 5 4 10 D 3 2

Réponses :

- a) 2 Piques :** Vous ne pouviez ouvrir les enchères avec cette main de 11 points mais cette surenchère d'ouverture décrit très bien ce que vous possédez. Les enchères ne risquent pas de déraper contrairement si vous aviez ouvert les enchères; vous savez maintenant que les adversaires ont l'avantage du pointage étant donné que l'enchère *2 Trèfles Stayman* affirme normalement au moins 8 PH et plus dans le main du répondant. Votre but est donc de briser leurs communications et de remporter la marque même si vous devez échouer votre contrat, c'est ce qu'on appelle *VOLER UN CONTRAT*.
- b) Contre :** Il fallait *Passer* au premier tour car le pointage était insuffisant. Au deuxième tour, il devient évident que les adversaires ont l'avantage du pointage mais, comme ces derniers n'ont pas annoncé une couleur Majeure particulière, vous déclarez donc un *Contre de répétition compétitif* qui redéclare l'enchère *2 Trèfles* mais dans son sens propre pour votre équipe; dans ce contexte-ci, son sens est naturel parce que vous êtes le **deuxième défenseur** (le 2 Trèfles à la Capelletti ne s'applique pas). Le deuxième défenseur affirme donc une surenchère d'ouverture **naturelle à 2 Trèfles** décrivant une couleur au moins cinquième spécifiée avec 10 ou 11 points non perdants et une main offensive.

1.11 Ouverture à 1 SA et défensive après 1 SA
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **3 Carreaux ou Passe :** La main contient 8 PH et 2 PL avec une suite sixième spécifiée et un singleton; il y a 9 points non perdants. Il en manque un mais si le statut est NON VULNÉRABLE, il est acceptable de faire une Surenchère d'ouverture à Carreau. Cependant, il ne faut pas utiliser l'enchère 2 *CARREAUX QUI EST RÉSERVÉE POUR LA DÉFENSE À LA CAPELLETTI* pour les deux défenseurs. Donc, il faut annoncer au **niveau 3** ou *Passer*.
- d) **2 Carreaux :** Là encore, il ne fallait pas ouvrir les enchères avec une main contenant 12 points et une faible couleur QUATRIÈME ÉQUIVALENTE à Cœur (*cela aurait été acceptable si la couleur avait contenu 1 GH et 2 pH, exemple: R V 10 5 2*).

Après ouverture à 1 SA et la réponse 2 *Trèfles Stayman*, il est encore possible de déclarer 2 Carreaux à la Capelletti **au deuxième tour**. Comme vous avez Passé au premier tour, vous avez affirmé ne pas posséder plus de 12 points et, au deuxième, votre surenchère décrit fort bien cette main qui possède effectivement 2 couleurs quatrièmes spécifiées ou équivalentes avec 10 points non perdants et un potentiel offensif.
